

la revue de presse par Geneviève Casanova

Nous ressentons tous, et les travailleurs sociaux encore davantage que beaucoup d'autres, combien nous traversons une période complexe, avec des mutations d'autant plus anxiogènes qu'elles restent souvent opaques.

Ne vous privez donc pas des outils de décryptage qui sont à votre disposition, et il y en a : dans ce numéro par exemple Monsieur Lafore (Uniopss) s'attache à dégager les lignes de forces à l'œuvre sous le « réformisme exacerbé » dit-il qui submerge le social et tend à faire des associations « de purs opérateurs fonctionnels » ; très riche et très clair à la fois et il y a un ouvrage à la clef.

Le social au cœur des changements de société ce n'est pas évitable, et le social devra convaincre, comme tout un chacun, du bien-fondé de ses postures ; mais vous ne manquez pour ce faire ni d'arguments ni de soutiens.

La FNARS n'est pas loin de vous lorsqu'elle met en chantier un livre blanc de l'accompagnement social pour « convaincre les décideurs de la plus-value » qu'il représente.

La CNIL est à vos côtés également quand elle examine les fiches de transmission des informations préoccupantes élaborées par l'ONED et qu'elle en conclut comme les organisations professionnelles l'avaient fait qu'il faut les reprendre et que le matériau dont traite le travail social est « délicat ».

Mais elle permet aussi de comprendre par exemple comment « l'orientation scolaire vise à la reproduction de la société ».

Nous avons été émerveillés par une expérimentation menée dans l'académie de Créteil, où des idées simples et peu coûteuses ont donné des résultats positifs. Un élément de réponse versé à l'éternel débat entre manque de moyens ou moyens inadaptés, avec un projet tellement simple que l'on croirait l'un de ceux que vous montez chaque jour sur « vos » quartiers.

Nous faisons ce mois-ci un détour par la pédagogie sociale, parce qu'elle est proche de vous et malgré tout différente ; il y a des liens internet pour se passionner à son gré et découvrir ou relire des prises de position toniques sur l'éducation.

Que ce soit dans la santé, le logement, l'emploi, la pauvreté, partout le constat est le même il faut décroquer, élargir les problématiques, travailler en amont et là aussi des mutations sont à l'œuvre, inévitables mais positives, dans les cultures professionnelles.

A propos vous la connaissiez la décision par laquelle le Conseil d'Etat demande qu'il soit procédé à la création du fonds de financement de la protection de l'enfance ? C'est important.

Décidément 2010 est sur les rails...

...Bonnes lectures et à bientôt.

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édition



Fonds de compensation de protection de l'enfance	p 04
Dans un contexte financier tendu, des craintes pour la prévention spécialisée.....	p 04
« L'association de solidarité devient un pur opérateur fonctionnel »	p 04
SSIG : le rejet de la proposition de loi ne clôt pas le débat.....	p 05
Port du voile intégral : rapport de la mission parlementaire	p 05
Flash info politique de la ville.....	p 06
Le Haut Conseil à l'intégration : contribution au débat sur l'identité nationale	p 06
Baisse de la délinquance : un comptage contesté de l'activité policière	p 06
Flash info suite à la conférence vie associative	p 06
Une entretien avec le futur directeur général de la cohésion sociale, M. Heyriès	p 07
« Tout projet urbain devrait inclure le commerce »	p 07
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 08
L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	p 08
Nouvelles autour et provenance de la chancellerie	p 08
Dossiers Étrangers : nos éléments	p 09

Quand la CNIL se penche sur les formulaires de l'ONED	p 09
Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 10
CIVIS : les moyens des missions locales seront liés à leur performance	p 10
Référentiel de missions du service civique volontaire – un rapport de l'IGAS	p 10
Modalités de l'expérimentation du livret de compétences	p 10
FNARS : « convaincre les décideurs de la plus-value de l'accompagnement social »	p 10
La pédagogie sociale aujourd'hui	p 10
Épiceries sociales : de l'insertion sociale au développement local	p 11
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 11
Table ronde à la DGAS le 18 janvier 2010	p 12
Professions sociales et établissements	p 04
Nos éléments sur le handicap	p 04

Notre sélection dans le numéro 1/2010	p 13
Les cahiers juridiques des ASH	p 13

Le nombre de chômeurs en catégorie A a baissé de 18 700 en décembre 2009	p 14
Explosion du nombre de chômeurs en fin de droits : quelles réponses ?	p 14
Réforme du financement de l'IAE : une expérimentation et un entretien	p 04
Nous signalons des ressources et pistes de réflexion dans le numéro 1-2010	p 04

Les aides au logement 2008 : source CAF p 15
 Accueil, d'hébergement et d'insertion : un « grand remaniement » de plus ? p 15
 Le gouvernement annonce des mesures pour améliorer la santé des sans-abri p 15
 Le collectif 'Les Morts de la rue' demande p 16
 Volet réglementaire dans le numéro 1 - 2010 p 16



Inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité p 16
 Addictologie : des ressources p 16



« La politique d'éducation prioritaire reste fragile » p 17
 Une expérimentation dans l'académie de Créteil : la mallette des parents p 17



Le Monde des livres 22 Janvier 2010 p 18
 ASH du 08 Janvier 2010 p 18
 ASH du 15 Janvier 2010 p 19
 ASH du 22 Janvier 2010 p 19
 ASH du 29 Janvier 2010..... p 19



ASH du 08 Janvier 2010 p 19
 ASH du 15 Janvier 2010 p 19
 ASH du 22 Janvier 2010 p 19
 ASH du 29 Janvier 2010..... p 19



Un service pour jeunes en grande exclusion : la rue entre parenthèses p 20





Fonds de compensation de protection de l'enfance : satisfaction, précisions et interrogations

10 - 001- ASH -08/01/10 – p. 5 & 26

10-001 – Gaz Com – 11&18/01/09



C'est toujours à suivre mais pour une fois on attend avec satisfaction.

Décision du Conseil d'Etat : voir n° 11-09

Le fonds a pour objet de compenser les charges résultant de la mise en œuvre loi 05/03/2007 et il ne ressort pas du dossier que l'élaboration du décret se serait heurtée à des difficultés particulières.

Matignon : « cette réforme sera conduite dans les délais prescrits » (en associant conseils généraux); « le gouvernement proposera les modifications législatives et réglementaires, nécessaire ».

M. Montebourg : « une victoire »

M. Bartolone : « une première réparation à un déséquilibre honteux »

ADF : Se réjouit de cette décision en restant vigilante sur le contenu du décret : la loi de finances 2010 ne prévoit rien pour abonder ce fonds.

Elle encourage les Dpts à multiplier les recours. Concerne aussi le RSA, l'APA et la CPH.

L'ADF elle-même a déposé un recours (pas encore de réponse) – voir n° 10

Unasea : attend de connaître les modalités de la concertation annoncée par M. Sarkozy (voir n° 10)

Décision 30/12/09 – 325824 – www.conseil-etat.fr

Dans un contexte financier tendu, des craintes pour la prévention spécialisée

10 - 059- ASH -29/01/10 – p. 23-24



Voilà, ce n'est pas joyeux mais c'est très clair et on ne peut en faire l'économie... si l'on ose dire. Résolument traité en rubrique Société puisqu'aussi bien tout ce qui touche au travail social touche aussi les usagers et renvoie à des choix de société.

Lettre ouverte des Directeurs Unasea et Sauvegarde 71 aux Présidents conseils généraux: « la prévention spécialisée est en danger. Et la protection de l'enfance avec elle » ; si on l'ampute c'est « le lien social que l'on brise, la marginalité qu'on installe et la fracture que l'on rend irréversible »

Les conseils généraux, en difficultés financières, pourraient se recentrer sur leurs dépenses obligatoires : cela « commence à se produire », d'où cette « alerte préventive

afin que les départements conservent leur identité et restent en situation d'exercer leurs responsabilités ».

Saône-et-Loire (71) M. Montebourg, a annoncé des économies : « des assoc, dans le sport, la culture, le social... vont devoir licencier et fermer leurs portes » (débat budget le 4 février).

Vice-Pdte du CG : « le département va essayer de conserver au mieux ses missions sociales (...) des suppressions sont prévues pour les actions ne relevant pas du tout de notre compétence, comme la prévention en santé, ainsi que des réductions dans d'autres champs ».

Pour la PS : « le département va réduire sa participation financière [mais] conservera une somme significative pour assurer ce service » la réflexion portant aussi sur « le partage de cette compétence avec les communes et la clarification des dispositifs qui contribuent au lien social »

Dteur Sauvegarde : « la PS qui relève (...) de la protection de l'enfance, est une compétence départementale. Il n'est pas certain que d'autres financeurs veuillent prendre le relais ».

ADF : a alerté les pouvoirs publics sur les difficultés financières qui touchent 25% des Dpts.

La lettre ouverte demande aux élus « de ne pas condamner les acteurs du social à payer une addition dont ils ne sont pas responsables » et appelle à un effort collectif et partagé pour ne pas déconstruire les dispositifs quitte à revisiter méthodes et modes de financement.

« L'association de solidarité devient un pur opérateur fonctionnel »

10 - 063- ASH -29/01/10 – p. 28-31



Sur une question ô combien complexe, cet entretien apporte de la clarté, des repères, des formules. Nous le conseillons... il y a un ouvrage à la clef. A vous de voir.

Entretien avec M. Lafore, Pdt du conseil de prospective de l'UNIOPSS

L'alarmisme suscité par les réformes est-il justifié ?

Oui même s'il est parfois excessif, face à un « réformisme exacerbé » dont on retient surtout un alourdissement des sujétions et des procédures.

Elles semblent menées sans vision globale...

C'est vrai mais il y a des mouvements qui échappent aux acteurs (de la réforme et de terrain) et l'action sociale est prise dans ces mutations.

Quel en est le sens ?

A la fin des années 1970 protection sociale et système assitanciel atteignent une plénitude : à chaque « inadaptation » sa catégorie avec accueil par des professionnels spécialisés (catégorie d'établissements)

Modèle vertical remis en cause dans les années 80-90. : moins de ressources (contrôles) et des publics nouveaux qui ne parviennent plus à entrer sur le marché du travail.

On développe l'insertion : RMI puis dans la lutte contre les exclusions, la protection de l'enfance... l'idée étant d'engager les usagers dans une dynamique les faisant accéder au droit commun.

« Projet de vie », « contrat »... : offre de service en réseau... les structures doivent s'adapter à l'individu : inversion de la logique. Comment les associations ont-elles participé à la structuration du secteur social ?

XIX°, début XX°, la puissance publique a laissé la société civile s'occuper de l'indigence... ; elle marchandera le maintien des œuvres, puis des associations contre un certain contrôle.

Activités encadrées par les autorités, valeurs et finalités laissées à la société civile, ce compromis a fait que les associations ne sont pas devenues des services publics.

Ensuite contrôles accrus et technicisation ont ébranlé cet équilibre mais le soubassement éthique est encore là et les assoc ont gardé « une certaine distance avec les pouvoirs

publics ».

Et aujourd'hui ?

Changement radical: mise en question de l'institution associative et de son mode gestion.

Mouvement de fond consacré par la loi 2002-2 : regroupements, droits des usagers et évaluation : l'activité est devenue première là où il y avait des institutions auxquelles on confiait une activité.

Dans la loi HPST, « l'imaginaire concurrentiel » sous-tend la procédure d'appel d'offres qui met toutes les structures sur le même plan. Cela peut aussi apporter de la transparence dans un secteur qui en a manqué, mais la conception de l'action sociale en est bouleversée.

Finie la logique ascendante où les assoc demandent à l'Etat un soutien sur les actions qu'elles ont définies : on est entré dans une logique descendante où la puissance publique « définit les besoins sociaux et sollicite des opérateurs » délégation de service public.

(Cf. l'UE qui « considère qu'une entreprise privée peut remplir des missions du service public ».)

Mais les assoc sont « capables de construire, à distance de l'Etat, du marché et des intérêts purement individualisés une demande et une offre collectives » c'est leur spécificité.

Quel est le risque à terme ?

Une publicisation d'une partie de l'action sociale (le non solvable : protection enfance...) et privatisation d'autres pans (handicap..).

Mais les assoc continuent à être considérées comme des partenaires... concertation...

C'est paradoxal et vrai. Que ce soit pour les projets ou pour l'évaluation on fait appel aux acteurs : ce sont des chantiers où les assoc doivent être créatives et agir de façon positive.

Beaucoup y voient une instrumentalisation...

On peut faire de ces outils le pire et le meilleur mais une nouvelle culture professionnelle doit se mettre en place. Le modèle antérieur avait aussi ses défauts et « je suis assez confiant » : les nouvelles dimensions ont aussi « une substance positive » à condition de favoriser l'innovation et l'intelligence collective (évaluation par ex.)

« La politique d'action sociale (...) a été fabriquée par les corporations professionnelles au sein des associations » et l'Etat n'impose toujours aucun modèle : le contexte est aussi une occasion pour les assoc de se revivifier.

Quel est l'enjeu ?

En interne redonner de la substance, de la capacité à produire du sens collectif : aménager les CA, redonner une densité politique (question des membres et de la gouvernance).

A l'externe elles pourraient investir l'échelon régional, produire un discours collectif.

« L'idée de base c'est que la structure associative est une des façons qu'a la société de se dire à elle-même ce qu'elle est »

* Coordonnateur de Faire société : les associations de solidarité par temps de crise – Ed. Dunod – 25 € (parution en février).

* A consulter sur le site de l'Uniopss le Manifeste produit lors de son 30^e congrès : L'association de solidarité est un membre vivant de la société.

SSIG : le rejet de la proposition de loi ne clôt pas le débat

10 - 071- ASH –29/01/10 – p. 21-22



Donc à suivre mais dans un débat dont les lignes de force apparaissent désormais clairement. Le champ exclu de la directive par le rapport français est tout de même large.

Échec sans surprise pour la proposition de loi élargissant la notion de mandatement (Cf n° 11).

Le rapport de synthèse adressé par la France à la Commission vient d'être mis en ligne sur www.sgae.gouv.fr (actualités, directive services).

Seraient exclues de la directive : quasi-totalité des établissements et services du social et médico-social avec financement publics + PJJ

Resteraient dans son champ certains services d'aide à domicile, l'accueil des moins de 6 ans, ce que contestent Uniopss, AMF et Unccass.

Risques de dérégulation redoutés, avec émergence d'une dualisation du modèle social : offre rentable avec opérateurs marchands et non rentable avec les services sociaux. (voir ci-dessus)

Une autre proposition de loi devrait être déposée par le groupe socialiste du Sénat.

Au niveau communautaire, la procédure de transposition est loin d'être terminée...

Port du voile intégral : rapport de la mission parlementaire et un entretien avec Mme Bouzar

10 - 067- ASH –29/01

Le Monde 23/26/27/01/10 + Le Monde 01/02/10



Voilà du concret sur un sujet si complexe ; nous recommandons l'entretien avec Mme Bouzar en ce qu'il décortique plusieurs des pièges dans lesquels chacun de nous peut tomber.

Fortes divergences au sein de la mission et au sein même de la majorité UMP sur ce sujet.

Ne retient pas le principe d'une loi d'interdiction mais fait 15 propositions, dont le vote d'une résolution parlementaire « condamnant le port du voile intégral comme contraire aux valeurs de la République » (sans pouvoir contraignant).

Préconise une loi interdisant de dissimuler son visage dans les services publics (montrer son visage à l'entrée et le conserver à découvert à l'intérieur) : administrations, hôpitaux... mais aussi et transports publics... et sorties des écoles (remise des enfants à l'intérieur).

La charte de la laïcité contient déjà des dispositions mais elle n'est que déclaratoire et il y a « autant de réponses que de services publics ».

Une loi permettrait de « conforter les agents ».

En outre l'interdiction de dissimuler son visage pourrait être étendue à d'autres espaces « ouverts au publics » : commerces, hôtels....

« Faire du port du voile intégral un frein au séjour », mentionner l'égalité hommes / femmes dans les valeurs à connaître pour la délivrance visa long séjour ou bénéfice regroupement familial. Une « pratique radicale de [la] religion » pourrait justifier le refus d'une carte de résident.

www.assemblee-nationale.fr – Rapport 2262

La CNCDH a adopté un avis défavorable à une interdiction générale : « disproportionnée (...) s'attacherait plus aux effets qu'aux causes du fondamentalisme » - www.cncdh.fr

M. Fillon sollicite l'avis du Conseil d'Etat sur une loi d'interdiction qui ne tombe pas sous le coup de l'inconstitutionnalité. Conclusions fin mars.

Entretien avec Mme Bouzar, anthropologue

Le niqab est le voile intégral de l'Arabie Saoudite, la burqa venant d'Afghanistan.

Idée apparue en Égypte il y a 70 ans, avec la constitution du groupe des salafistes parmi ceux qui prônaient un retour à l'islam pour le rénové.

Quelle différence faites-vous entre le voile simple – le hijab – et le voile intégral ?

La question du voile s'est toujours posée dans les débats théologiques ; mais le voile n'intégral n'existe ni dans les textes, ni dans l'histoire.

Combien de femmes portent le voile en France et est-ce en

raison de pressions familiales ?

Difficile à savoir car souvent elles ne sortent pas et s'il peut y avoir des pressions, la plupart du temps, c'est une démarche volontaire. Le salafisme est une radicalité qui cherche souvent à détruire les relations familiales.

Ce discours a-t-il du succès auprès des jeunes ?

Il peut faire autorité notamment en banlieue.

« La perte d'espoir social fait partie des causes de cette radicalisation ».

Ces jeunes ont souvent grandi sans instruction religieuse, ni repères mémoriel (famille et pays) et ont souvent un rapport à la loi dysfonctionnant.

Dans l'Islam des banlieues (2001), vous étiez assez critique à l'encontre des travailleurs sociaux. ??

Je leur reprochais un relativisme culturel qui reste valable et s'est « confessionnaliser » : une autre face du racisme.

En « assignant aux gens une pensée qui n'est pas la leur », on oublie comme les islamistes que les individus sont libres d'évoluer.

Comment un travailleur social peut-il se positionner face à ces pratiques sectaires ?

Essayer de comprendre les raisons de cette auto-exclusion, et faire en sorte que le jeune sorte de cet endoctrinement, mais c'est très compliqué.

Plus vous argumentez plus vous alimentez leur logique et il ne s'agit pas de juger ces valeurs mais leurs effets en matière de lien social.

C'est davantage par l'affectif que l'on touche les gens enfermés dans une vision doctrinaire : nourritures, photos... introduire une faille.

Que pensez-vous du débat actuel sur le port du niqab ?

En faisant comme si le voile venait de l'islam, il renforce les représentations négatives existantes (archaïsme, incompatibilité...), ce qui donne raison aux salafistes en les considérant comme une partie de l'islam et c'est « gravissime »

Êtes-vous favorable à l'interdiction pure et simple ?

« Ne rien faire serait grave » on se dirait bientôt d'une femme ainsi voilée « c'est une musulmane », et le salafisme aurait imposé sa vision de l'islam.

Interdire en se fondant sur la laïcité conforterait l'amalgame entre ces groupes et l'islam (+ risque de conforter une alliance entre tous les religieux).

En Belgique « il est interdit à tout le monde de se déguiser en masquant son visage, sauf les jours de carnaval » : ne stigmatise personne et c'est « un pied de nez à ces groupes ».

La République ou la burqa. Les services publics face à l'islam manipulé – Albin Michel – 208 p – 15€

Flash info politique de la ville

10 - 037- ASH –15/01/10



On attend ce CIV depuis longtemps. On aurait pu espérer une date plus précise... on n'aurait pu n'avoir rien du tout... et on suit comme toujours.

Communiqué Matignon le 06 janvier : le Comité interministériel des villes devrait se tenir « au printemps prochain »

Il devrait fixer les orientations au sujet de la réforme de la géographie prioritaire (actions en direction des ZUS et rénovations CUCS)

Flash : le Haut Conseil à l'intégration verse sa contribution au débat sur l'identité nationale

10 - 051- ASH –22/01/10



C'est à lire bien sûr.

S'inquiète de l'intérêt relatif des assoc quant à la connaissance des valeurs de la République et leur transmission

« Constat lourd » : manque de mixité dans de nombreux quartiers politique ville et écoles.

Préconise des « expérimentations » destinées à favoriser « mixité sociale et des origines au niveau des agglomération », notamment l'anonymisation des demandes de logements sociaux.

Pose comme « préalable » à toute action politique sur l'intégration de « régler les cas emblématiques de discriminations que sont les contrôles dits au faciès » (cf. n° 7 là-dessus)

Derrière la baisse de la délinquance en 2009, un comptage contesté de l'activité policière

10 - 046- ASH –22/01 & Le Monde 16 & 28/01/10



Les chiffres, tout le monde en veut, tout le monde en lit, tout le monde en produit... et tout le monde sait combien ils sont imparfaits... A suivre tout de même car on ne saurait s'en passer et c'est à lire entre les lignes.

Chiffre général en baisse de 1,04% : les mauvais chiffres du début de l'année ayant été enrayés par ceux des 4 derniers mois.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique : en hausse de 2,76% sur l'année mais en baisse de 0,14% sur les 4 derniers mois.

Atteintes aux biens en baisse de 0,7% (mais cambriolages + 8,2% ; vols à main armée + 15,8%).

Les chiffres des véhicules incendiés ne sont « pas encore prêts »

Au Cesdip – CNRS on s'interroge sur la baisse des IRAS (infractions révélées par l'activité des services) : moins 3,5% après 9 ans de hausse.

Mauvaise humeur d'une police qui dénonce la « politique du chiffres » ou consigne ? « Plus les services sont actifs, plus cela fait grimper les chiffres, c'est absurde » (M. Hortefeux)

MM. Hortefeux et Bauer (ONDRP) ont confirmé la transformation de la mesure statistique et la création de nouveaux indicateurs.

M. Bauer : « dernière année de la présentation de cet outil partiel, partiel et obsolète »

Chiffres disponibles sur www.inhesj.fr

Les statistiques officielles sous-estiment le nombre réel de gardes à vue

Aux 580 108 comptabilisées officiellement en 2009, il faut ajouter celles effectuées dans le cadre de délits routiers, en forte augmentation.

Le journaliste M. Aron en compte 250 000, le contrôleur des lieux de privation de liberté M. Delarue 150 000 et il tire la sonnette d'alarme...

M. Bauer : pas sûr que « le ministère de l'intérieur sache très bien lui-même ce que recouvrent les GAV » ; pas d'item correspondant dans le tableau de bord de l'activité policière....

Maître Klugman estime qu'elles auraient progressé de 70 % depuis 2001...

Flash info suite à la conférence vie associative

10 - 044- ASH –22/01/10 – p. 10



Le tout est en ligne.

Circulaire (18/01/2010 -JO 20/01/10) de M. Fillon demande aux ministres de décliner les engagements pris à la conférence - Voir 11/2009.

Avec point d'étape, modèle unique de convention d'objectifs et dossier de demande subvention révisé et critères du tronc commun d'agrément en annexe

www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=902

Une entretien avec le futur directeur général de la cohésion sociale, M. Heyriès : « notre regard va changer de dimension »

10 - 031- ASH -15/01/10 - p. 28-31



Pas passionnant? Nous vous l'accordons mais une partie de notre avenir se joue là... alors à parcourir ; au moins la définition qui est donnée du regard de l'Etat sur les associations ?

Sur cette nouvelle architecture voir le n° 2009/11

La création de la DGCS signe-t-elle un changement de culture ?

2 objectifs : ne plus limiter l'administration centrale aux politiques de compensation ; vision plus stratégique ; approche plus globale

Quid en termes d'organisation et de métiers ?

Équipes regroupées (plus lisible): DGAS, délégation à la famille (DIF), délégation innovation et expérimentation sociale (DIIESES), service droits des femmes, et collaborateurs du délégué interministériel personnes handicapées

La DGCS devra contribuer davantage à l'élaboration des politiques publiques...

Objectif d'être davantage force de propositions.

Les budgets des programmes vont-ils changer ?

Pas en 2010. Nous réfléchissons pour 2011 : nous intégrerons droit des femmes et des réformes modifient des équilibres (RSA remplace API ...)

Quelles conséquences pour les effectifs ?

De 220 agents DGAS on passera à 300. Pas de départ lié à la création de la DGCS.

Analyse stratégique etc. : les métiers évolueront

La création des ARS fait craindre que le médico-social soit absorbé dans le sanitaire...

La DGCS est un des pilotes des ARS et un dialogue s'instaurera. Dans les ARS existe un comité de coordination des politiques médico-sociales et Directions régionales jeunesse, sports et cohésion sociale sont représentées au conseil de surveillance ARS (participeront aux PRAPS).

Le secteur social ne se trouve-t-il pas dilué dans un schéma local plus complexe ?

Moins de directions et services mais là où l'administration centrale avait un interlocuteur, le social est intégré dans une direction fusionnant affaires sociales, jeunesse et sports, et ACSE.

Certaines associations ont souhaité un « référent social » au sein des ARS. ??

Cela a été accepté : modalités à fixer.

Le niveau départemental ne sera-t-il pas désinvesti d'une partie des missions des DDASS ?

Le pari des futures directions régionales (DRJSCS) est de créer une cohérence entre des politiques très proches et gérées actuellement par des services distincts. Toutes les équipes chargées de l'accès au logement seront rassemblées dans les DDCS par ex.

Les niveaux régionaux et départementaux seront complémentaires.

Pour le médico-social, le niveau de planification était départemental. Et maintenant, risque de problèmes de cohérence ? ?

Un schéma régional (ARS) et un départemental, c'est vrai, mais

en pratique il y a aura un dialogue.

La situation va évoluer mais dans la durée.

Et le partenariat avec collectivités et associations ?

Nous souhaitons développer la concertation et mettre en place un partenariat global avec l'ADF.

« L'action sociale n'a pas été entièrement décentralisée ! »

On demande aux assoc d'optimiser coûts et performance ; appels à projets... Reprise en main ?

« Changement de mode de relation ».

« Nous reconnaissons les assoc comme des opérateurs du service public, dans le cadre d'une relations contractuelle et non plus d'une relation où l'Etat se déleste d'un sujet en subventionnant des structures jalouses de leur autonomie » : droit de regard sur tarification, qualité et efficacité.

« Nous reconnaissons leur rôle de partenaires à part entière », associés à la gouvernance ARS.

Les acteurs se plaignent de la mise en suspens des dossiers en cours ...

Il faut veiller au respect des objectifs fixés.

«Tout projet urbain devrait inclure le commerce»

10 - 032- ASH -15/01/10 - p. 38-39



Ces commerces vous les connaissez, ils ont toute leur place dans vos observations mais cet entretien peut vous apprendre des choses et sur le site de l'Epareca il y a un état des lieux à croiser pourquoi pas avec vos observations. www.epareca.org

Entretien avec M. Madry, économiste et urbaniste

Dteur de l'Institut pour la ville et le commerce

Quel est l'état du commerce dans les quartiers sensibles ?

Années 50 : 80% des dépenses alimentaires dans les petits commerces (20% aujourd'hui) ; fin des années 60 difficultés dues à la grande distribution.

Commerces isolés et sous-dimensionnés : auraient dû être de plus en plus fragilisés mais l'offre s'est maintenue (dans 80% des cas rendement > moyenne nationale établissements de même type).

Moindre concurrence dans les quartiers puisque moindre densité commerciale : les grandes chaînes hésitent à s'y implanter (mauvaise image).

Les faibles revenus de la population pèsent-ils sur les résultats de ces commerces ?

Je pense qu'ils se maintiennent « grâce à la paupérisation » d'une population captive (moins motorisée, âgée...) et les commerces se sont adaptés à ses besoins (traditions alimentaires...).

Outre l'alimentaire, quels sont les autres types de commerces dans les quartiers ?

Boulangerie, pharmacie, souvent boucherie hallal.

On trouve des chiffres d'affaires très importants (environnement peu concurrentiel) mais parfois aussi catastrophiques (difficultés à revendre).

Le maintien d'un tissu commercial favorise-t-il le lien social ?

Le commerce est perçu comme le premier facteur de qualité de vie : dans toutes les enquêtes.

Y-a-t-il des quartiers d'habitat social où se soit maintenue une réelle vitalité commerciale ?

A Sarcelles il y a un des plus grands marchés d'Île-de-France. A Vaulx-en-Velin, démolition du centre qui périlait, et commerces rétablis en pied d'immeuble... mais parfois c'est impossible.

Quel rôle tient l'Épareca (Établissement public national d'aménagement et reconstruction des espaces commerciaux et artisanaux) ?

Conseille les villes : études de faisabilité, portage temporaire (participation à l'investissement).

Une centaine d'interventions à son actif.

En 2008 le Credoc proposait d'inclure dans chaque projet

de rénovation urbaine un volet « activité commerciale ». ??

J'y suis très favorable. Épareca d'un côté et ANRU de l'autre (logement) : il faudrait articuler les deux thématiques, mais on en est loin.

Les rénovations désenclavaient les grands ensembles (+mixité sociale) : peut affaiblir les commerces des quartiers qui prospèrent sur un terreau inverse. « L'enjeu n'est pas tant le développement que le maintien [de ce] commerce de proximité ».

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Si vous ne connaissez pas le SBI nous vous suggérons de vous informer... L'année européenne de lutte contre la pauvreté bien sûr.....

10 - 005- ASH -08/01/10 – p. 9-10

Précisions sur le déclenchement d'office du solde bancaire insaisissable (SBI)

Décret n° 09-1694 du 30/12/09, JO 31/12/09
La somme minimale devant être laissée au détenteur d'un compte faisant l'objet d'une saisie est équivalente au montant égal au RSA « socle » (460,09 €), somme à caractère alimentaire.

10 - 022- ASH -15/01/10 – p. 6-7

Un plan de lutte contre la « fracture énergétique » est en préparation

Rapport Précarité énergétique (Lepelletier) : établie si taux d'effort > à 10% des revenus.

Concernerait 3 400 000 ménages.

Pour les ménages modestes taux d'effort passé de 10 à 15% entre 01 & 06 et « les plus précaires vivent dans les logements les moins performants ».

3 facteurs se conjuguent : revenus faibles, énergie chère et mauvaise qualité thermique.

Aides financières: pas de coordination, absence d'effet à long terme sur le logement, exclusion de certaines énergies (charbon...); et les aides aux travaux : « peu accessibles aux plus modestes »

Propose un plan en 9 mesures, dont : inscrire la lutte contre la précarité énergétique dans la loi ; créer un observatoire national ; aider à financer des travaux (fonds locaux, microcrédit...).

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

La CLCV : demande un « dispositif global de solvabilisation des ménages » pour les services essentiels (eau, électricité, gaz, téléphone...)

Démarrage de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

10 - 004- ASH -08 & 29 /01/10



Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

« Reconnaître droits et besoins fondamentaux des personnes » : lutte contre stéréotypes autant qu'accès à des revenus décents et aux SIG.

Impliquer entreprises et partenaires sociaux dans des activités visant à réintégrer les personnes et encourager la participation de ces personnes.

Domaines stratégiques prioritaires : pauvreté des enfants, besoins des sans-abri ...

17 millions d'euros : la France recevra 765 669 €
DGAS chargée du pilotage et 3 axes retenus : partenariat territorial, parcours d'insertion et citoyenneté (accès aux

services...).

Pour le Commissaire européen à l'emploi, M. Spidla, les conditions de sortie de la pauvreté sont : un revenu minimum suffisant ; un marché du travail non discriminatoire (critères d'embauche basés sur compétences et motivation) et des services sociaux individualisés.

EAPN et conséquences sociales de la crise

Dépassent le cadre du marché de l'emploi.

Infos collectées (depuis 08 / 22 pays) : beaucoup de travailleurs non déclarés ont perdu leur emploi ; évolutions inquiétantes dans le logement (plus d'un tiers des réseaux), filets sociaux insuffisants (et parfois réductions budgétaires).

EAPN demande que les assoc puissent contribuer au débat sur l'impact global de la crise et les mesures à prendre.

Et le taux de pauvreté stagne en Europe

Eurostat : 17% des habitants UE restaient menacés par la pauvreté en 2008 (revenus après transferts sociaux inférieurs au seuil de pauvreté)

Le risque est plus élevé chez les enfants : 20%

La France est dans la moyenne : 13%

Il n'est pas forcément plus élevé dans les nouveaux Etats membres : par ex. 20% en Espagne et 9% en République tchèque.

Pas seulement lié à la richesse de l'Etat mais aussi à la qualité de la système protection sociale

EAPN : chiffres à nuancer, le seuil de pauvreté étant variable selon les Etats ; voudrait de nouveaux indicateurs.

« Des engagements forts » - www.endpoverty.eu

C'est la demande de plus de 40 réseaux rassemblées au sein de la « Coalition 2010 des ONG sociales »

Entretien avec sa coordinatrice (ASH 29/01, p.23)

Nouvelles autour et provenance de la chancellerie



Peines non exécutées : le problème est connu... quant aux « solutions », c'est à vous de voir.

10 - 050- ASH -22 & 29/01/10 – p. 14-15 & 23

Mme Alliot-Marie présente la politique pénitentiaire du gouvernement

Améliorer les conditions de détention

Création de 5 000 places et fermeture de 12 300 places vétustes (de mi 2015 à 2017) : les places nouvelles remplaçant progressivement les autres.

Aucun établissement ne dépassera 700 places, cellules conçues pour l'encellulement individuel, toujours unité vie familiale ou parloir familial.

Accélération de la création des unités spécialisées dans le traitement des troubles mentaux ; sans attendre l'évaluation des deux premières.

Proposer au moins 5 h d'activité par jour

Entre notamment dans le cadre de la lutte contre le suicide (sur lequel une étude sera menée)

Mesures relatives aux suicides jugées inadéquates par la CGT pénitentiaire et l'OIP.

10 - 004- ASH -08/01/10

Le ministère présente ses solutions pour diminuer le stock des peines d'emprisonnement en attente d'exécution

Circ. du 29/09/09 – BOMJ 09/6 du 30/12/09

Un rapport de l'IGSJ (mars 09) l'évaluait à plus de 82 000 : dont 90% concernent des peines ≤ 1 an et 10 % supérieures à cette durée

Dispositif d'évaluation du stock, améliorer infos entre services judiciaires & pénitentiaires, une commission d'exécution des peines par TGI, développer mesures d'aménagement de peine
Fluidifier certaines entrées en détention, notamment

en pratiquant le rendez-vous pénitentiaire (fixer une date d'incarcération)

La chancellerie donne ses instructions pour un suivi plus strict des délinquant sexuels

Circ. DACG du 16/10/09, BOMJ 09/6 du 30/12/09
Diligenter des expertises médicales ; utiliser sursis avec mise à l'épreuve, et interdiction de séjour.
Pour les plus dangereux le placement sous surveillance judiciaire peut être ordonné.

Dossiers Étrangers : nos éléments



Chacun retiendra ce qui lui importe le plus: mais se détachent la pugnacité de la Cimade ... et l'annonce d'une nouvelle loi sur l'immigration...

10 - 048- ASH -22/10 & Le Monde - 20/01/10

Bilan présenté par M. Besson

Les flux migratoires ont baissé en 2009
Titres de long séjour en baisse de 3,7% : - 15,3% pour l'immigration professionnelle (inversion de tendance) et familiale - 12,3% (poursuite tendance).

M. Besson : la crise économique explique le recul de l'immigration professionnelle.

OCDE : recul général des entrées davantage dû aux « changements de politiques » (Le Monde).

Titres de séjour dans le cadre de l'asile en hausse de 12,4% (et étudiants en hausse de 1,9%)

Refus d'entrée sur le territoire en baisse de 10%

Réadmissions pays d'origine en baisse de 6%

Nb de bénéficiaires AME stabilisé

Avec 29 288 éloignements mis en œuvre l'objectif a été dépassé (27 000)

« La France reste le 1° pays européen et le 2° pays dans le monde pour le nb de demandes d'asile » : + 10,5% et + 22% pour les premières demandes

Politique d'intégration

Parcours dès le pays d'origine a concerné plus de 20 000 ressortissants étrangers

97 736 contrats d'accueil signés

Une nouvelle loi sur l'immigration en 2010. Transposer directives européennes : titre séjour européen, retour étrangers en situation irrégulière, lutte contre emploi étrangers sans titre de séjour. Et « mesures d'amélioration et simplification des procédures de reconduite à la frontière »

10 - 002- ASH -08&15&22/01/10

Assistance en rétention : nouvelle configuration en place depuis le 1° janvier (voir n° 10)

Suite à la validation par le Conseil d'Etat de 7 marchés (décision identique Tribunal administratif)

La Cimade se retire de 13 centres (25 salariés) et le Secours catholique a mis fin à son intervention (personnel à disposition Cimade).

L'Assfam, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte réunis dans comité pilotage : mise en œuvre concertée (mêmes données et.) et prévoient un rapport annuel commun.

La Cimade encore réservée sur sa participation: « très difficile de témoigner d'une seule voix et pas question (...) d'adopter un ton plus neutre »

Elle prévoit de créer un observatoire des lieux d'enfermement des étrangers (avec Comede, LDH, GISTI, Secours catholique et Emmaüs)

A noter : M. Besson annonce le 15 janvier la fermeture de 16 locaux de rétention et la remise aux normes de 7 autres (pour un accueil « digne »).

10 - 049- ASH -22/01/10 - p. 16-17

« Délit de solidarité » : le Conseil d'Etat ne suspend pas les

dernières circulaires.

15/01/10 - n° 334879, GISTI et autres

Voir numéro 2009-10

Les organisations dénonçaient une définition restrictive de l'action humanitaire

10 - 027- ASH -15-22/01 & Gaz Com - 18/01/10

La situation des Afghans de Paris révèle la crise de l'accueil des demandeurs d'asile

FDTA : les demandeurs d'asile attendent 4 à 6 mois pour un hébergement spécialisé en région parisienne. 43% des demandes et 15% du dispositif d'hébergement Demande une concertation.

Plus de 600 Afghans notamment auraient demandé une protection sur les 11 premiers mois de 2009...

Le 9 janvier plusieurs assoc ont ouvert un refuge temporaire (10° arrdt) : pour 60 personnes.

La Ville a ouvert un accueil : 130 personnes (15°) :

GISTI : des tribunaux ont enjoint à des préfets d'héberger sans délai des dizaines d'Afghans. (...) L'Etat préfère n'appliquer le droit qu'en cas de contentieux »

M. Besson : conteste la corrélation entre la présence d'Afghans et l'insuffisance du dispositif ; rejette l'idée de créer d'autres centres à Paris.

10 - 004- ASH -08/01/10 - p. 21-22

Réforme de la naturalisation : l'expérimentation de la déconcentration est lancée (RGPP)

Décret n° 09-1671 du 28/12/09, JO 30/12/09

20 préfectures pour 6 mois et puis généralisation.

Jusqu'à présent dossiers traités 2 fois : préfecture et sous-direction accès nationalité.

Désormais le préfet examine le dossier et si les conditions légales sont remplies, le transmet au ministre (traitement) . Il peut rejeter ou ajourner.

Toutes ses décisions sont transmises au ministère et peuvent faire l'objet d'un recours.

Nous signalons dans le numéro 1 / 2010

10 - 012- ASH -08/01/10 - p. 20-21

Le Conseil d'Etat retoque le fichier Eloi (n° 11)

Décision 30/11/09, assoc SOS Racisme, GISTI et autres, n° 312051 & 313760 - www.conseil-etat.fr



Sur le site de la FNARS - www.fnars.org
Un appel à contribution nationale : le Livre blanc de l'accompagnement social : VOUS AVEZ LA PAROLE !!!!

Quand la CNIL se penche sur les formulaires de l'ONED

10 / 045- ASH -22/01/10 - p. 22-23



Nous ne pouvons que souscrire à la satisfaction

de l'ANAS. Et l'attente est plus confortable.

ANAS, Synd. Médecins PMI et ONES contestent les formulaires élaborés par l'ONED pour la transmission des informations préoccupantes (mise en œuvre décret 08-1422) – Voir n° 8

CG Loiret, ANAS et LDH ont saisi la CNIL : elle va dans le sens des critiques associatives.

« Certaines informations (...) excèdent celles prévues par le décret » (diplômes parents...).

« La réalisation de traitements informatisés dans le domaine de l'action sociale est toujours délicate car relevant d'une appréciation extrêmement subjective ».

Invite les acteurs de l'action sociale à se concerter en vue d'un « consensus acceptable ».

« Il conviendrait que le CSTS se prononce »

Recommande que la liste des infos devant faire l'objet d'un traitement statistique soit établie par voie réglementaire.

Il faut garantir « une réelle séparation » entre les cellules de signalement et les observatoires.

Invite l'ONED à éditer des recommandations auprès des Dpts (respect des formalités auprès de la CNIL et obligations de sécurité).

ANAS : satisfecit total.

ONED : recommandations prises en compte.

A commencé à travailler sur les items et prévoit de saisir le CSTS ; travaille sur un guide aux Dpts (qui fonctionnent toujours avec des outils différents...)

Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Il faut attendre les bilans pour voir si les objectifs fixés aux missions locales sont réalistes... quant au structurel c'est une autre question.

CIVIS : les moyens des missions locales seront liés à leur performance

10 / 064- ASH –29/01/10 – p. 5-6

Le plan « Agir pour la jeunesse » affirme le rôle pivot des missions locales et du CIVIS (n° 8)

Une circulaire présente objectifs et moyens.

Circ. DGEFP 2010-04 du 21/01/10, à paraître BO

En 2010 200 000 jeunes devront être accueillis et accompagnés (soit 40 000 de plus que prévu dans le plan de cohésion sociale 2005).

Il faut reconvoquer « dans les meilleurs délais » les jeunes en CIVIS n'ayant eu aucune proposition concrète depuis 3 mois.

40% des sorties de CIVIS doivent se faire dans le cadre d'un emploi durable.

Moyens en hausse

ML : loi de finances initiale & FSE pour 185,6 millions + 51 millions du plan de relance.

Fonds pour l'insertion professionnelles jeunes 18,4 millions loi de finances + 30 plan de relance

CIVIS : 90 millions (les plafonds seront relevés).

Ce renforcement « ne saurait être ni automatique ni uniforme » : corrélé aux nouveaux objectifs et à la « capacité de la ML à les atteindre au vu du bilan de l'action des années précédentes ».

Les services déconcentrés doivent rechercher « l'amélioration du ratio conseiller/jeunes ».

Référentiel de missions du service civique volontaire – un rapport de l'IGAS

10 / 023- ASH –15/01/10 – p. 12-13

www.ladocumentationfrancaise.fr

Mis en place par la loi égalité des chances (2006) pour les 16/25 ans avec un objectif de 15 000 volontaires par an : 6 500

recrutés en tout.

Un texte actuellement au Parlement : le rénover et atteindre 10% d'une classe d'âge

L'IGAS plaide pour des missions diversifiées (suggère 7 champs d'action) et insiste : nécessaire de préciser le rôle et tâches des volontaires

Modalités de l'expérimentation du livret de compétences

10 / 036- ASH –15/01/10

Circ. 09-192, 28/12/09, BOEN n° 1, 07/01/10, p. 15

Prévu par la loi « orientation formation » (11/09)

Permettre aux collégiens et lycéens de valoriser leurs acquis et de réfléchir à leurs choix.

Expérimentation conduite jusqu'au 30/06/12

Puis, évaluation et rapport au Parlement.

FNARS : « convaincre les décideurs de la plus-value de l'accompagnement social »

10 / 015- ASH –08/01/10 – p. 28



Nous aimons l'idée du livre blanc (états généraux prévus fin 2010) et l'entretien aussi. Du bon sens adossé à une vision claire, nous aimons.

Suite aux Journées du travail social (12/08), un appel à contribution nationale a été lancé, pour le Livre blanc de l'accompagnement social.

Voir www.fnars.org – rubrique Événements

Entretien avec Mme Maestraci, Pdte FNARS

Les journées de 2008 ont montré un grand besoin de conceptualiser les pratiques et de se faire connaître.

Mais il s'agit aussi de « nourrir le débat public »

Le travail social est mal reconnu : pour convaincre de sa plus-value il faut avoir des définitions et objectifs concrets de nos pratiques : principe continuité, approche globale...

L'accompagnement social ne se limite pas à l'action de travailleurs sociaux...

Retenu comme « socle commun aux interventions sociales » de la fédération et pour souligner que l'on s'associe à l'usager (cf. travaux CSTS).

Les réflexions sur le sujet sont légion...

« Décalage » entre principes et mise en œuvre ». Nous avons défini le principe de non-abandon mais pas appliqué dans tous les établissements par ex.

« Il faut réfléchir aux conséquences pratiques des grands principes et bâtir des outils qui rendent leur application visible. »

Les politiques publiques mettent-elles à mal ces principes ?

Les dispositifs sociaux « ont une tendance naturelle à exclure les plus en difficulté » : retour à l'emploi comme critère d'évaluation IAE par ex entraîne une sélection et ainsi de suite.

Qu'attend-on du travail social ? Sa valorisation pose la question des critères de l'évaluation.

Mais aussi du non-recours : dans un système fondé sur la demande le non-recours (CMU / DALO / RSA...) est très important.

« Là encore l'idée d'aller vers est acquise, mais rete théorique »

La pédagogie sociale aujourd'hui

10 / 014 – Lien Social n° 955 (07/01/10) p. 10-15



D'abord si vous entendez parler de « pédagogie sociale », savoir qui quoi où etc.

Ensuite repérer la proximité conceptuelle, voire opératoire avec l'intervention de prévention spécialisée... Enfin c'est intéressant... ce qui ne gâche rien bien sûr et s'inscrit dans une tendance qui monte, celle du développement du travail communautaire.

Une présentation générale - p.10-13

« Elle entend lutter contre la marginalisation économique, culturelle, géographique et sociale des enfants pris en charge. »

Quelques principes fondateurs : s'arrimer au collectif, encourager l'initiative sociale et citoyenne, favoriser l'expression de soi et la coopération dans le groupe....

Précurseurs : le pédiatre et écrivain polonais Janusz Korczak, Freinet, Deligny, Paulo Freire...

On peut aller voir : <http://korczak.fr>

Ils défendent une école ouverte sur la société et les réalités sociales (innovations) mais depuis les années 80, repli sur apprentissages fondamentaux.

Les pédagogies sociales qui en sont issues sont repérées « principalement dans certaines pratiques du travail de rue »

Bibliothèques de rue, compagnonnage scolaire, réseaux d'échanges et de savoirs... participent de ce concept, parfois sans le connaître.

Permet l'émergence d'une forme de développement social communautaire à rebours de l'époque : responsabilisation individuelle ...

« Frontières ténues avec la prévention spécialisée (...) anonymat, non-mandat, souvent gratuité et non-pérennisation des actions ».

Depuis 1980, le Groupe de pédagogie et d'animation sociale, assoc d'éducation populaire, est installé en Bretagne et présente ainsi le concept :

« La notion de pédagogie sociale est fondée sur le constat d'un lien étroit entre l'éducation de l'enfant et la société dans laquelle il vit. Chaque pédagogue, qu'il soit parent, animateur, éducateur ou tout simplement citoyen impliqué dans la vie de sa commune, de son quartier, a sur l'enfant un projet éducatif qui se réfère consciemment ou non à un projet de société. »- <http://www.gpas.infini.fr/>

Une présentation de l'assoc Intermèdes Robinson (Essonne -Laurent Ott) - p.14-15

<http://assoc.intermedes.free.fr>

Intervient dans une cité politique de ville (12 000 personnes) : 3 ateliers de rue hebdomadaires qui accueillent tous les publics, jardin communautaire (légumes redistribués entre les participants).

M. Ott : « Invitation à reprendre le contrôle de son environnement en milieu urbain et périurbain, environnement social et relationnel »

Quelle différence avec la PS ? : « pas axé sur l'accompagnement des jeunes en rupture (...) vers l'autonomie. Nous travaillons au renforcement des facteurs de protection des individus (...) pas à suivre le parcours d'une personne ».

L'assoc ne se substitue pas aux services sociaux mais peut aider les familles qui le demandent.

« Nous rencontrons un climat d'hostilité car notre travail rend visibles les difficultés sociales (...) montre qu'une partie de la population ne bénéficie pas de structures adaptées ».

Aucune assurance de pérennité.

Épiceries sociales : de l'insertion sociale au développement local

10 / 052-ASH -22/01/10 - p. 28-31



Nous balayons un peu vite un dispositif que vous connaissez bien sûr mais qui semble malheureusement amené à se développer.

Beaucoup d'exemples dans cet article à consulter si intérêt particulier.

Les épiceries s'inscrivent en complément de l'aide alimentaire d'urgence (gratuite).

Elles permettent de choisir des produits contre une participation financière (entre 10 et 30% du prix du marché mais pratiques tarifaires variables).

« Consommer comme tout le monde » (ANDES)

Conçue comme une étape de quelques mois mais certains bénéficiaires restent et « on ne travaille pas assez sur la sortie du dispositif »

ANDES : le public a augmenté de 20% en un an et de plus en plus de personnes considérées jusque là comme « insérées » (travailleurs pauvres, jeunes, retraités au minimum vieillesse...).

« Public nouveau pour qui tendre la main est difficile » ; l'épicerie apparaît moins stigmatisante que l'aide d'urgence.

Environ 500, souvent dirigées par 1 CESF et adossées à CCAS ou assoc.

Accompagnement social : alimentation comme support pour rompre avec l'isolement.

Insertion sociale : inscrire l'argent économisé dans un projet (se soigner, repeindre logement...) ; ateliers (gestion budget...) ; faire participer bénéficiaires au fonctionnement.

Travail sur la diététique : infos, ateliers... (bénéficiaires aussi déstabilisés par l'aide d'urgence : produits tout prêts, conserves...).

Gros pb pour fournir les quantités nécessaires : manque d'épiceries ... et de stock. Banque alimentaire, secteurs en surproduction...

Les bénévoles jouent un grand rôle mais dynamique de professionnalisation à l'œuvre.

Expériences, points de vue, éléments repérés



Alors l'ANAP : un article de plus ou le premier qui signale un danger effectif de l'intégration du médico-social dans le périmètre des ARS? A vous d'aller voir.

Faut-il avoir peur de l'Agence nationale d'appui à la performance ?, par M. Patrick Rousseau

09 - 039 - ASH 15/01/10 - p. 26-27

DGA Aidaphi - p.rousseau@aidaphi.asso.fr

Créée par la loi HPST, l'ANAP doit « aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer les services rendus en élaborant des recommandations » Frontière ténue avec l'ANESM.

L'ANESM interroge l'appropriation de ses recommandations par ex. pour l'évaluation interne, ce qui va dans le sens du respect des singularités : « dame le pion à la logique concurrentielle ».

Comment va-t-on différencier la performance de l'évaluation ? Attention aux mots et à ce qu'ils véhiculent : il y a lieu d'être « dans une posture de vigilance critique ».

Un dispositif pour jeunes majeurs en difficulté psychique : au-delà du symptôme

09 - 040 - ASH 15/01/10 - p. 34-37

L'ASMO accompagne en logements individuels des jeunes 16/21 ans isolés et pris en charge ASE (troubles personnalité ou de comportement). Evaluation des troubles: "pouvoir faire travailler le jeune sur ce qui l'empêche d'avoir une vie sociale normale" sans l'enfermer (classification).

30 jeunes accueillis depuis 2003 (12 places) et 21 demandes en liste d'attente. (Tel. : 04 67 29 26 52)

VAE : au-delà de la certification, un enjeu de mobilité par M. Jamgotchian, chargé de mission IRTS (PACAC)

10 / 054- ASH –22/01/10 – p. 25-26

Accompagner à la VAE c'est aussi prendre en compte les logiques de parcours des candidats avec souvent des enjeux explicites et implicites de mobilités professionnelles. Due à la crise et à la peur du déclassement mais aussi choisie, « la mobilité devrait être aussi un principe organisateur des parcours de formation (...) permettre à un individu de se doter des ressources utiles ». Cette logique est à l'œuvre (cf. portabilité du DIF) : il y faut une réflexion globale.

Et si on plaçait l'enfant... chez lui ?

10 – 075 - Dossier lien social n° 957 – p. 10-16

Cette forme de placement existe depuis le début des années 90 mais son application est limitée : fort encadrement nécessaire et disponibilité d'un lit en cas de crise grave. Une expérience en Ile-et-Vilaine; En Côtes d'Armor "c'est difficile à mettre en place et ça coûte cher";

Gratification : table ronde à la DGAS le 18 janvier 2010: présentation réactions, + des témoignages

10 / 025- ASH –15 & 22/01/10

& un long article dans les ASH du 29/01/10 (p. 32-38)



En attendant avril ? pour le moins décevant.

Voir n° 11 (et précédents)

Sur « l'alternance dans les formations sociales ».

Centres de formations et organisations professionnelles veulent des engagements fermes.

Une des modalités possibles : les établissements bénéficieraient d'allègements sur la masse salariale, correspondant aux gratification versées.

Manière de corriger les effets de cette disposition.

L'Aforts refuse toute solution a minima : abaissement de la durée des stages ou exceptions à l'obligation de gratification, mais favorable à une suspension de la mesure en attendant les conclusions de la mission d'inspection.

Le 4 janvier des étudiants ont fondé le Collectif national d'étudiants en travail social (CNETS) qui a demandé à participer à la table ronde et les organisations professionnelles font circuler un questionnaire pour que remontent les difficultés.

La DGAS n'a pas réussi à convaincre

Décalage entre l'administration centrale et le terrain même s'il se réjouit de l'attachement réaffirmé au dispositif de l'alternance

Mais GNI, Aforts... ne voulaient pas mélanger alternance et gratification et l'ARF indiquait une baisse de 15 à 20% des offres de stages....

DGAS : veut conforter la place de l'apprentissage et examiner la répartition entre stages d'observation et stages longs... sans réduire la durée globale.

Incite assocs à constituer des groupements de coopération avec instituts de formation : mutualiser coûts et tutorat.... : ne fait pas l'unanimité.

ARF : demande un alignement sur les étudiants des filières sanitaires avec indemnités de stages versées par l'Etat aux régions.

Piste jugée intéressante par le Syneas

DGAS fera une synthèse et attend conclusions de la mission d'évaluation (avril)

ONES : 1° pas en attendant du concret

Aforts et GNI : déçus du « refus d'apporter des réponses concrètes » et envisagent une journée nationale d'action.

Cherche stage désespérément (29/01)

Raréfaction des offres : des exemples venus de formations et régions variées : « Même quand un financement est débloqué, le quota de stagiaires fixé entraîne moins de souplesse ».

Il y a d'autres explications à la raréfaction des terrains de stages : pour les ES il faut des terrains « qualifiants », il y a le

manque de temps, de locaux, les restructurations...

Parfois les tutelles n'ont pas de directive.

Le secteur public est touché aussi et notamment l'EN où les inspections académiques se sont positionnées de manière variable.... et là aussi d'autres raisons : manque de temps notamment.

Les collectivités territoriales ne sont pas tenues de gratifier mais « on ne pourra pas absorber ce que les autres ne font plus »...

Professions sociales et établissements



Comme le mois dernier, l'essentiel de la question, c'est la gratification... ce qui veut dire aussi qu'aucune solution n'a été trouvée à ce jour !!

10 - 057- ASH –22/01/10

Le Syneas est devenu réalité

Issu de la fusion SOP / SNASEA : 1° CA le 13/01

Représente 5 000 établissements et 230 000 salariés

« Valoriser le statut d'employeur associatif sans perdre de vue que l'objet social des associations se confond avec l'intérêt général » ; en restant « campé sur les problématiques des employeurs »

ANESM : Programme de travail 2010-2011

En ligne : www.anesm.sante.gouv.fr

Prochaines recommandations : partage info en PJJ et ASE, évaluation interne, ...

Nous signalons dans le numéro 1 / 2010

10 - 018- ASH –08/01/10 – p. 36-39

Une formation d'assistant de vie aux familles dispensée par l'AFPA (08 25 111 111), dans un appartement pédagogique pour familiariser avec l'intervention au domicile (Seine-et-Marne).

10 - 073- ASH –29/01/10 – p. 25-26

Les encadrants en ESAT disent leur quotidien

Fonction éducative et organisation de la production : 25 entretiens par le Créai Bretagne

www.creai-bretagne.org/pdf/a%20propos_36.pdf

Nos éléments sur le handicap



Les choses se gâtent ? Après annonces et autres conférences le bilan tout à coup est bien assombri... à noter toutefois que sur le front de l'emploi 2009 est plutôt une bonne année... ce qui est inattendu.

Et un livre qui nous touche beaucoup.

10 - 028- ASH –15/01/10 – p. 27

Les associations montent au créneau contre la politique gouvernementale du handicap

Le Comité d'entente des assocs (66 organisations) conteste : le report du renforcement des sanctions pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations d'emploi ; la fiscalisation des IJSS accident du travail, la proposition de loi rendant optionnel le projet personnalisé de compensation (dans les MDPH) ; la réforme AAH (changement mode de calcul défavorable au cumul avec un travail) ; craint une réapparition des dérogations aux normes d'accessibilité (voir n° 11)

Demande le respect de la concertation et la suspension de toutes ces mesures.

APF : 2009 est « l'année noire du handicap », « perte de

l'esprit » de la loi 2005 ; évoque la déresponsabilisation du gouvernement (gestion AVS – n° 8) et les milliers de personnes handicapées vivant sous le seuil de pauvreté.

Emploi

10 - 068- ASH –29/01/10

L'Agefiph dresse un bilan « encourageant » de l'emploi des personnes handicapées en 2009

657 millions engagés en 2009 « le plus gros budget de son histoire » (Voir n° 7)

60 000 embauches, dont près de 60% en CDI ou CDD > 12 mois ; 3 200 créations d'activité, 4 000 contrats alternance et financement de 5 500 aides à l'accessibilité.

« C'est la première fois en période de crise que le chômage des demandeurs d'emploi handicapés augmente moins vite que celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi ».

Tableau de bord emploi / chômage 2009 en ligne

10 - 062- ASH –22/01/10

Report de 6 mois de la sur-contribution

Prévue à partir du 1° janvier pour les entreprises n'ayant mis en œuvre aucune mesure.

Ce report concerne les entreprises 20 / 49 salariés.

10 - 041- ASH –22/01/10 – p. 5-6

Un rapport dessine les contours du futur outil d'évaluation de l'employabilité

L'emploi : un droit à faire vivre pour tous

Le dispositif actuel est « complexe et manque de lisibilité » ; idem pour conditions cumul AAH / revenus d'activités. Il faut clarifier les critères d'accès et améliorer l'accès aux dispositifs.

Évaluation « multifactorielle dynamique et évolutive » (selon cas de figure).

Rapport Busnel : www.travail-solidarite.gouv.fr

Nous signalons dans le numéro 1/ 2010

10 - 042- ASH –22/01/10

*** Les recommandations de l'ANESM : améliorer la prise en charge des personnes autistes**

Personnaliser l'accompagnement et soutenir les professionnels (formation et supervision).

* Refuser la participation à un concours pour une future inaptitude physique est illégal

Tribunal administratif Lyon : n° 0707482-0802292 du 30/12/09 ; dispo sur www.halde.fr

10 - 019- ASH –08/01/10 – p. 32-35

Accueil des personnes handicapées : la Belgique, eldorado ambigu

Une autre culture: « l'adéquation avec le projet et non la nature du handicap » détermine l'admission; presque pas de liste d'attente.

Voir en « Professions sociales » :

Les encadrants en ESAT disent leur quotidien

Des ressources

Voir la bibliographie du 29 janvier

10 - 029- ASH –15/01/10 – p. 40

Une expo photo : un autre regard

Marine Brayer a photographié des pratiquants de handisports : 20 images en noir et blanc avec des textes de Pierre Deruaz (transcrits en braille).

Sur demande : mbrayer@hotmail.com

Le guide vacances 2010 de l'APF

Est paru : infos pratiques et adresses utiles

Chèque 5,50 € - 17, Bd. A. Blanqui – 75013 Paris

Une étude souligne l'efficacité des CAMSP et propose d'améliorer leur accessibilité

Enquête menée en 2008 – www.cnsa.fr

10 - 009- ASH –08/01/10 – p. 27

*** L'Unapei dresse un état des lieux des pratiques artistiques**

dans son réseau – www.unapei.org

113 établissements ont répondu : 86% proposent au moins 2 types d'activités et plus de 50% 3 ou 4.

« Cela reste difficile d'intégrer une personne handicapée au sein d'un club de valides ».



Notre sélection de Janvier 2010



ASH du 8 janvier 2010 – 10 / 013

Loi de finances rectificative pour 2009

09-1674 du 30/12/09, JO 31/12/09

Loi de finances pour 2010

09-1673 du 30/12/09, JO 31/12/09

ASS / ATA / AER : revalorisées de 1,2%

Décret n° 09-1703 du 30/12/09, JO 31/12/09

Parution des textes sur la revalorisation des APL

Décrets 09-1688 & 1740 du 30/12/09, JO 31/12/09

Vente des logements sociaux et logements-foyers

Décret n° 09-1686 du 30/12/09, JO 31/12/09

Quartiers bénéficiaires du programme de requalification des quartiers anciens dégradés

Décret n° 09-1780 du 31/12/09, JO 01/01/10

ASH du 15 janvier 2010 – 10 / 038

Plafonds de l'aide juridictionnelle pour 2010

Circ. JUSA0931885C du 31/12/09

En progression de 0,4% (contre 2,9% en 2009)

Procédure d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage

Circ. NOR IMIC0900097C du 29/12/09

ASH du 22 janvier 2010 – 10 / 060

5 décrets explicitent l'application de la loi « orientation-formation »

Décrets 10-60/61/62/64 65 – 18/01, JO 19/01/10

Portabilité du DIF, CIF « hors temps de travail », durée de la formation dans le cadre du CUI...

Décret portant RMI & RSA à 460,90 € par mois

n° 2010-54 du 15/01/10, JO 17/01/10

ASH du 29 janvier 2010 – 10 / 074

Décret explicitant la mise en œuvre des périodes d'immersion sous CAE.

n° 2010-94 du 22/01/10, JO 26/01/10

4

Les cahiers juridiques des ASH



10 - 017- ASH –08/01/10 – p. 45-50

Les prestations familiales 1° janvier 2010

La base mensuelle de calcul n'est pas revalorisée

Les plafonds de ressources augmentent de 2,8%

10 - 033-ASH -15/01/10 - p. 43-46

Revalorisation ASS / ATA / AER au 1^{er} janvier

10 - 034-ASH -15/01/10 - p. 47-54

Les prestations aux personnes handicapées

Au 1^{er} janvier 2010 : à la suite de la hausse du SMIC certaines sont modifiées.

10 - 061-ASH -22/01/10 - p. 41-56

SMIC et minimum garanti : montants au 01/01/10

Revalorisation du SMIC 0,5 % ; minimum garanti maintenu au niveau de juillet 2009.

10 - 076-ASH -29/01/10 - p. 45-53

La nouvelle direction générale de la cohésion sociale

10 - 077-ASH -08/01/10 - p. 55-64

Secteur social et médico-social : la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

Surtout marquée par la disparition programmée des DRASS & DDASS.

ces gens certains ne peuvent pas attendre pourtant...

Un million de chômeurs devraient arriver en fin de droits en 2010 (contre 850 000 en 09)

Pôle emploi : 17% devraient pouvoir toucher l'ASS et 23% le RSA.

Restent 600 000 chômeurs sans indemnité.

Se conjuguent la crise et le durcissement des conditions d'indemnisation du chômage.

Partenaires sociaux : l'Etat doit prendre ses responsabilités

Unedic : suggère d'assouplir l'accès à l'ASS et d'en partager le coût avec l'Etat.

Rencontre à l'Élysée le 15 février.

AC ! : demande l'arrêt des décisions de sortie pour « fin de droits », des aides d'urgence, une revalorisation des minima sociaux et une remise à plat du système d'indemnisation.



Le nombre de chômeurs en catégorie A a baissé de 18 700 en décembre 2009

10 - 077-ASH -05/02/10



C'est le premier repli significatif. Donc plus jamais on attend la suite...

Catégorie A : - 0,7% en 1 mois (+ 18,5 % en 1 an)

Catégories A/B/C : + 0,2 % en 1 mois (+ 18,2 % en 1 an) - tenus faire actes de recherche d'emploi

Toutes catégories confondues : + 0,9% en 1 mois et + 19,2% en 1 an (4 349 400 inscrits fin 12/09).

Mme Lagarde : on entre « dans une période moins défavorable » mais évolutions susceptibles d'être « encore erratiques en 2010 ».

Moins 25 ans en catégorie A

principaux bénéficiaires du repli

- 1,6 % en 1 mois & 17,3 % en 1 an

Le chiffre était déjà stable depuis le mois de mai.

Le chômage longue durée, lui, est en augmentation

Entrées (A/B/C) : - 3,6% sur 1 mois (+ 6,0% en 1 an)

Sorties (A/B/C) : + 0,2 % en 1 mois (et + 17,4% en 1 an)

15,5 % des inscrits cat. A/B/C avaient des droits ouverts au RSA (605 700 des personnes)

DARES – Premières infos premières synthèses 005

www.travail-solidarite.gouv.fr

Réforme du financement de l'IAE : une expérimentation et un entretien

10 - 055-ASH -22/01/10 - p. 19-20



Voici donc un chantier qui avance... même si tout reste à suivre.

Dans 3 Dpts pour étudier « l'aide au poste modulable et encadrée » (loi du 01/12/08).

Critères de modulation de financement retenus : caractéristiques des publics accueillis, effort d'insertion de la structure, secteur d'activité et spécificités du territoire d'intervention.

FNARS : « intègre l'évaluation de la sous-productivité, qui stigmatise l'insertion comme une erreur économique » ; aurait souhaité une analyse portant davantage sur les missions.

Extraits d'un entretien avec M. Censi, Pdt CNIAE

L'IAE « doit se déployer à la fois comme un laboratoire d'innovation sociale et un secteur à part entière (...) devenir un choix national »

Passer par une stratégie de subsidiarité : « que dans chaque Dpt les CDIAE deviennent la plaque tournante des projets d'insertion »

Réfléchir à la gouvernance, et à sortir d'une vision administrative pour se recentrer sur bénéficiaires.

Il faut valoriser les performances que l'on se fixe en terme d'insertion et échapper aux logiques de guichet qui créent de l'exclusion.

Ressources et pistes de réflexion dans le numéro 1-2010



Comme une bibliographie thématique et diverse : de la formation aux cellules de reclassement la littérature s'accumule. Consignée là pour que l'on puisse s'y reporter en cas de besoin.

VAE : au-delà la certification, un enjeu de mobilité (travail social, point de vue repérés)

un appel à la réflexion sur la mobilité

10 - 011-ASH -08/01/10

Atlas de l'économie sociale et solidaire publié par l'Observatoire national de l'ESS

L'ESS représente près de 10% de l'emploi total salarié : détail



En attendant donc le 15 février mais parmi

pour chacune des 26 régions et comparaison interrégionale.
www.cres-haute-normandie.org/fr/

10 - 045- ASH -22/01/10

Refondation du droit social : concilier protection des travailleurs et efficacité économique

Rapport du Conseil d'analyse économique : pour un droit « plus contractuel et moins réglementaire »... Et simplifié...(moins de seuils)

Sécuriser les parcours, désinciter le recours abusif à l'emploi précaire. – www.cae.gouv.fr

10 - 065- ASH -29/01/10

Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie – Rapport Guégot

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

« L'organisation de l'orientation en France reste très fragmentée et peu compréhensible, et son efficacité difficile à mesurer ».

Assurer continuité orientation / formation / emploi

Mettre en place des lieux d'échange communs et renforcer la professionnalisation des orientateurs.

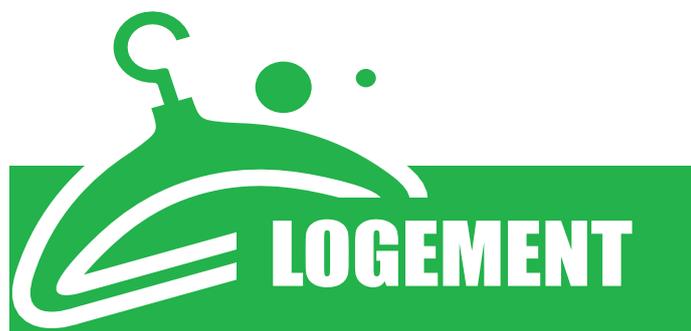
M. Fillon invite le gouvernement à se mobiliser, pour le futur service public de l'orientation.

Le Conseil économique et social dresse un bilan contrasté des cellules de reclassement

Il faut harmoniser leurs critères d'évaluation et repenser ce type de démarche non comme des accidents mais des transitions professionnelles.

www.conseil-economique-et-social.f

Bilan-évaluation du contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage
www.ladocumentationfrancaise.fr



Le Président de l'USH annonce des états généraux du logement le 4 mai à Paris : le contexte appelle des « changements en profondeur » (ASH / 22/01/10)

Les aides au logement 2008 : source CAF

10 - 066- ASH -29/01/10



Le site de la CAF est plein de ressources... à croiser avec vos constats.

In L'e-ssentiel n° 94 www.caf.fr rubrique médias

En 2008 plus de 6 millions de personnes ont perçu une aide versée par les CAF ; 13 millions de gens concernés (avec enfants et personnes à charge).

83% étaient locataires et plus de 50% isolées.

Effet particulièrement visible pour les familles monoparentales : l'aide médiane couvre 63% de leur loyer contre 38% pour les couples avec enfants.

Leur budget résiduel reste toujours inférieur à celui des couples, à nb d'enfants égal.

Dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion : un « grand remaniement » de plus ?

10 - 007- ASH -08/01/10 – p. 29-30



Voici tout haut ce que tout le monde pense tout bas... mais avec un élément d'analyse supplémentaire, qui en rajoute dans le négatif...

Par M. Deluchey, Dteur Adjoint CHRS (93)

Depuis plus de 50 ans logement et hébergement incombent à l'Etat : beaucoup de déclarations mais les problèmes restent entiers.

La dernière annonce date de septembre (voir les « 20 propositions » dans le n° 2009-10)

Mars 2005 : publication du référentiel des prestations d'accueil, hébergement et insertion. Il y avait du sens, on stipulait une adaptation aux besoins, mais l'effort financier n'était pas prévu : 10% ont été réalisés et le document est oublié.

Début 2007 « plan d'action renforcé » (PARSA) : en réponse à l'action des Enfants de don Quichotte.

Pourquoi les promesses seraient-elles davantage tenues aujourd'hui, et en admettant qu'on y parvienne ces mesures seraient-elles efficaces ?

« La puissance publique sous-estime l'ampleur de la catastrophe sociale actuelle »

En Seine-St-Denis : services sociaux de plus en sollicités, 115 saturé, accueils de jour débordés et réapparition des bidonvilles.

Pour y remédier, il faut d'autres moyens : emplois pérennes, revenus suffisants, constructions de logements, etc.

Mais cette réforme semble bien porter en germe un changement : l'abandon du principe de dotation globale de fonctionnement et le passage à la tarification à l'activité (T2A) réputée performante. Le programme prévoit notamment un référentiel prestations/coûts qui en est la condition première.

Dans le sanitaire la T2A a provoqué concurrence, dégradation dans la qualité prise en charge...

Alors amélioration du service ou dégradation ?

Le gouvernement annonce des mesures pour améliorer la santé des sans-abri

10 - 020- ASH -15/01/10 – p. 5-6



Acceptons-en l'augure : le programme canadien est de très bas seuil. Ce serait une très bonne chose. A suivre donc.

La Fondation Abbé Pierre comptabilise près de 600 000 personnes privées de domicile personnel (de plus en plus de femmes / couples avec enfants).

Espérance de vie de 30 à 35 inférieure à celle de la population générale et prévalence de psychose 5 à 30 supérieure à celle de la population générale.

Discriminations allant jusqu'aux refus de soins.

Remise du rapport La santé des personnes sans chez-soi. Plaidoyer propositions...

Dénonce l'inefficacité des politiques actuelles : « manque coordination, cloisonnement ».

Il faut : « décloisonner politiques sanitaires (...) [et] coordonner accompagnements somatiques, psychiatriques et sociaux »

Appelle à abaisser les seuils d'inclusion dans les structures et créer un habitat thérapeutique semi-collectif (pour hospitalisation à domicile...).

Propose « programme expérimental national inspiré du programme « sans chez-soi » canadien (accès immédiat logement permanent, loyer égal à 30% des revenus ; suivi adapté, pas d'exigence thérapeutique ou de sobriété).

Mme Bachelot & M. Apparou ont annoncé une expérimentation de ce type : « housing first »

Mme Bachelot a aussi demandé que soit désigné un « référent lutte contre l'exclusion » par ARS.

Le collectif Les Morts de la rue demande une application immédiate du principe de continuité

10 - 021- ASH -15/01/10 - p. 22



Il comptabilise plus de 358 personnes décédées en 2009...

Depuis loi mobilisation logement (2009), « toute personne accueillie dans une structure doit « bénéficier d'un accompagnement et y demeurer jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée ».

Les assocs déplorent une fois de plus une gestion saisonnière avec ouverture de places en hôtel, gymnases... qui fermeront fin mars.

Volet règlementaire dans le numéro 1 - 2010



En forme d'aide-mémoire...

3 décrets d'application et une circulaire de la loi de mobilisation pour le logement (mars 2009)....

10 - 006- ASH -08/01/10

* Le dispositif de modulation du supplément de loyer de solidarité est détaillé

Décret 09-1682 + arrêté, 30/12/09, JO 31/12/09

Prévue là où offre et demande sont en déséquilibre (c/ locataires aux ressources 20% > plafonds)

Zones géographiques et limites en sont détaillées.

* Nouvelles modalités d'agrément d'organismes agissant pour le logement personnes défavorisées

Décret 09-1684, du 30/12/09, JO 31/12/09

Mise en conformité avec la directive « services ».

3 agréments pour 3 grandes activités.

Maîtrise d'ouvrage, Ingénierie sociale, et Intermédiation locative et gestion locative sociale

* Cadre d'un nouveau mode d'hébergement temporaire expérimental

Décret 09-1681, du 30/12/09, JO 31/12/09

Occupation de logements vacants via un organisme d'intermédiation : ne peut excéder 18 mois ; redevance maximale mensuelle de 200 €

10 - 006- ASH -29/01/10

* Et des précisions sur les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

Circ. NOR DEVU0916708J, 31/12/09

Leur création devient obligatoire d'ici le 1^{er} mars ; les CDAPL disparaîtront en conséquence : compétence désormais exercée par CAF & MSA.

Compétentes pour l'ensemble des impayés et toutes les expulsions. Avis sur maintien ou suspension des aides ; échanges d'infos ; interlocuteur unique pour le ménage concerné.



Nous signalons

La santé des personnes sans chez-soi. Plaidoyer propositions... www.documentationfrancaise.fr

Un rapport du Haut Conseil de la santé publique : Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité - - www.hcsp.fr

10 - 043- ASH -22/01/10



Cette analyse est doublement intéressante : en ce qu'elle dit et en ce qu'elle s'inscrit dans une tendance générale. les problèmes ne se traitent pas dans des cases bien séparés, il faut élargir. Décloisonner ?

Il réclame une « politique explicite » : loi santé publique 2004 fixe l'objectif de réduire inégalités « des groupes confrontés aux situations précaires » mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Il faut « élargir [cette] problématique » : « choix politique, impliquant action durable et constante ».

Appelle à prendre en compte des déterminants extérieurs au système de soins et de santé : travail, conditions de vie... (écart d'espérance de vie entre cadres et ouvriers est de 7 ans à 35 ans...).

Demande d'insérer cet objectif dans la loi et de former les professionnels à ces déterminants.

Addictologie : des ressources

10 - 024- ASH -15/01/10



Confirme, précise, définit : des verbes bien utiles ...

Analyse nationale des rapports d'activité

2006 & 2007 des Caarud - www.ofdt.fr

Au-delà de l'usage de drogues et de pratiques à risques, les personnes accueillies sont d'abord des « individus en grande exclusion sociale »

Près de 50% sans domicile ou en logement précaire et bénéficiaires de prestations sociales.

Il y avait 230 Caarud en 2009

Guide santé-justice : les soins obligés en addictologie - www.alcoologie.org



Voir le livret de compétences
(travail social dossier jeunesse)

« La politique d'éducation prioritaire reste fragile »

10 / 016- ASH -08/01/10 - p.40-41



Échec plus ou moins important selon la place que l'on accorde aux résultats scolaires. La France y est-elle particulièrement, voire trop attachée ? Et c'est si c'était une partie du vrai questionnement ?

Entretien avec Bénédicte Robert, inspectrice d'académie et chercheuse en politiques publiques

L'écart entre le niveau scolaire des élèves des « réseaux ambition réussite » et celui des autres élèves reste important. Un échec de ces politiques ?

Cet écart n'a pas diminué mais quels sont les objectifs de l'éducation prioritaire ? Dans les années 80 on ne parlait pas que des résultats mais de corriger les inégalités sociales.

Pose aussi la question du contenu et des moyens.

Vous distinguez plusieurs périodes...

81 à 84 elle s'inspire de travaux américains : pour compenser les handicaps sociaux, on donne des moyens (rattraper niveau culturel).

Puis période d'institutionnalisation.

Depuis 1997 : recentrage sur les apprentissages on s'intéresse de plus en plus aux résultats.

Et critique de la dispersion des moyens : en 2000 916 zones et depuis 2006, 249 réseaux.

La logique de zonage est-elle abandonnée ?

Terme connoté très négativement: pour gommer cela, la réforme 2006 veut passer d'une logique territoriale à une approche plus individualisée, et aussi venir en aide aux « bons élèves » (filiales d'excellence)

Priorité donnée à la régulation par les résultats dites-vous ?...qu'est-ce-que c'est ?

C'est prendre en compte les résultats : à charge pour les établissements de les améliorer (au lieu de donner des moyens aux établissements sur la base de critères sociaux) ; embryonnaire par rapport aux USA où des évaluations standardisées conditionnent les moyens attribués.

Pourquoi le système français résiste-t-il à cette pratique ?

Elle renvoie à la question de l'évaluation : on évalue les élèves mais très peu les adultes et guère plus le système.

Avec la réforme de 2006, on a commencé à parler des établissements de « relégation »...

Que faire de ces établissements (faibles résultats, peu de mixité sociale...) : aux USA on les ferme pour les rouvrir ailleurs ou différemment.

Le Plan espoir banlieue l'envisage mais pour le moment aucune fermeture.

Quelle est la place des politiques d'éducation prioritaire dans la politique éducative ?

Elle s'est institutionnalisée mais en quoi les choses sont-elles différentes dans ces établissements ? On verra ce qu'en dira le bilan des contrats 2006.

Mais elle ne relève que de circulaires, publiées au coup au coup et manque de suivi budgétaire.

Les politiques d'éducation prioritaire. Les défis de la réforme - Ed. PUF - 168 p - 15 €

On peut aussi consulter les actes des journées de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP) - 2009

Éducation prioritaire : qui a la priorité, le territoire ou l'individu ? - www.association-ozp.net

Une expérimentation dans l'académie de Créteil : la Mallette des parents - www.lagenerationactive.fr

10 / 026 - Le Monde - 12/01/10



Avoir des idées claires et de l'espace pour les mettre en pratique : c'est quand même mieux que les programmes qui s'empilent à n'en plus finir. Là c'est tellement concret et simple que l'on croirait que c'est un projet de prévention spécialisée.

Combat l'incompréhension collèves / familles avec mesures simples et peu coûteuses.

Message : « tous les parents peuvent aider leurs enfants, même ceux qui ne sont pas familiers avec l'école, l'essentiel étant de montrer son intérêt »

Expérimentation année scolaire 08/09, 37 collèves (dont 21 ZEP) : 5 000 élèves 6e. Évaluation par l'École d'économie de Paris (dont Éric Maurin).

3 rencontres entre mi-novembre et fin décembre, animées par le principal et un professeur.

Les 2 premières : sur l'aide des parents aux enfants et les relations avec le collève.

La troisième, après le 1° conseil de classe, propose aux parents de réagir au diagnostic posé. Des conseils sont donnés : usage télévision....

Effets évidents sur l'implication des parents et le comportement des élèves, moins sur les résultats (perceptibles en français) : moins d'absentéisme et de sanctions, davantage de distinctions ou de très bonnes notes de vie scolaire.

Effets induits : sur « les familles et élèves les plus éloignés du système scolaire » ; une classe est un univers fermé où le changement de quelques uns peut atteindre l'ensemble



La bibliographie se veut éclectique aussi en terme de supports : expositions et films nous semblent y avoir toute leur place.

Ressources Documentation Française

Collection Découverte de la vie publique

Les politiques du logement en France
De 1850 au DALO - 184 pages – 14,50 €
Les collectivités territoriales et la décentralisation
Cette 5^e édition inclut les nouvelles dispositions des 4 projets de loi de réforme et présente les évolutions induites par ce projet.
– 176 p – 10 €

Dossier Le Monde des livres 22/01/09 - 077

La justice en pratiques : considérée comme ensemble de dispositifs visant à lutter contre les inégalités

L'esprit de Philadelphie, la justice sociale face au marché total par le juriste Alain Supiot.

Il faut retrouver le sens des limites et de la mesure ; attention à la gouvernance par les nombre et les politiques d'indicateurs. Redonner une place forte à la solidarité civile (mutuelles par ex.)

Entretien – Seuil – 178 p – 13 €

Politique de l'association par Jean-Louis Laville

L'associationnisme a été un moyen pour les groupes dominés (ouvriers, noirs, femmes...) de faire peser leurs exigences dans l'espace public.

Renouveau avec la crise des années 70, signe de la vivacité du mouvement de démocratisation.

Sans idéaliser, le sociologue dégage plusieurs types d'assoc., possibilité de « nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et la société civile »

Seuil – Économie humaine – 356 p – 20 €

ASH du 8 janvier 2010 – 10 / 008

Deux revues

Accueillir n° 251 : L'ethnicisation

Groupe de travail SSAE / Cidem (citoyenneté et démocratie) : rassemble des textes permettant de réfléchir aux conditions d'émergence, formes revêtues, dérives engendrées...

SSAE 01 76 74 75 65 – septembre 09 – 8 €

L'Histoire n° 349 – janvier 2010 – 6,50 €

Les pauvres de Job à Martin Hirsch
Paradoxe de la pauvreté moderne qui naît avec l'abondance (société industrielle).

Du 1^{er} système d'assurances sociales (Allemagne, 1883) au

RSA de 2009, 150 ans d'évolution

Sommaire et éditorial sur www.histoire.presse.fr

Deux livres :

Orages à l'aube de la vie. Liens précoces, pathologies puerpérales et développement des nourrissons dans les unités parents-bébé.



Nous aimons beaucoup le travail de ces unités, alors nous signalons avec enthousiasme.

17 Unités d'hospitalisation psychiatrique conjointe mère-bébé (UMB) peuvent accueillir 60 duos mère-enfant, de la naissance au 1^{er} anniversaire. Peuvent intervenir aussi en prénatal.

Projet de soins sous le signe de la clinique du lien : cadre sécurisant et médiation « pour que mère et bébé puissent se rencontrer sans se désorganiser » ; des tiers se relaient en permanence, garants de la sécurité de l'enfant.

Sommaire sur www.editions-eres.com

<http://www.editions-eres.com/resultat.php?id=2394>

Ouvr. Coll. Dir. F. Poinso – Ed. Erès – 256 p - 23 €

Les politiques d'éducation prioritaire. Les défis de la réforme

Voir un entretien avec l'auteur en Scolarité

Bénédicte Robert - Ed. PUF - 168 p – 15 €

Deux expos itinérantes : le handicap croqué

Elles se louent à la semaine - www.args.asso.fr

* Les déglingués : dessins ou bande dessinés humoristiques sur le thème du handicap : bousculer le « politiquement correct ».

250 planches venues d'une vingtaine de pays.

* Chemins de traverse : centrée sur l'accessibilité.

ASH du 15 janvier 2010 – 10 / 030

La responsabilité des travailleurs sociaux

Professeur de droit, l'auteur en décrit les 3 facettes.

Responsabilité professionnelle : non-respect des obligations découlant du contrat de travail

Responsabilité pénale : actes graves durant l'exercice des fonctions (maltraitance...)

Responsabilité du fait du travailleur social : si un tiers subit un préjudice causé par une faute commise par le professionnel.

S. Hennion - Ed. ASH – 25 €

Placement familial 93. Loin du prêt-à-porter, du sur-mesure.

PF93 : créé en 1994 et autonome jusqu'en 2006.

Quelques « interventions cousues main » racontées ici avec doutes et débats.

Ouvr. Coll. – Ed. L'Harmattan- 22,50 €

ASH du 22 janvier 2010 – 10 / 056

Un ouvrage

Entre nécessité et vertu. Les acteurs du champ social dans la complexité de leurs pratiques et face aux mutations de l'environnement



Vous concerne. Lire au moins la synthèse.

Les 2 sociologues distinguent 3 styles principaux dans les

pratiques des travailleurs sociaux.

1. Dédouaner les usagers de toute responsabilité personnelle : valorisation de leurs capacités.

2. Rapport distancié : usagers en partie responsables, et travailleurs sociaux guides ou experts des comportements à changer.

3. Compromis entre les deux : posture la plus fréquente avec des exigences de mobilisation des usagers mais le refus d'évacuer la responsabilité sociale... et le rejet de positions doctrinales.

R. Berteaux & Ph. Hirlet – Ed. Presses universitaires de Nancy – 240 p. - 28 €

Deux revues

Empan n° 75 – « Quelles théories pour quelles pratiques en travail social ? »

Ne pas perdre : mémoire, savoir, sens.

Les fondateurs s'en vont dans un moment de bouleversements.

Comment transmettre ?

Ed. Erès – 16 €

Informations sociales n° 156 – Les parcours de vie

Ils ont changé d'une génération à l'autre : est-ce pris en compte par les politiques publiques ou au contraire influencé par ces politiques ?

CNAF – 01 45 65 52 52 – 8,50 €

ASH du 29 janvier 2010 – 10 / 072

Faire société : les associations de solidarité par temps de crise

Voir en Société l'entretien avec M. Lafore, Pdt du conseil de prospective de l'UNIOPSS et coordonateur de l'ouvrage :

« L'association de solidarité devient un pur opérateur fonctionnel »

Uniopss – Ed. Dunod – 272 p. - 25 €

La République ou la burqa. Les services publics face à l'islam manipulé

Voir en Société l'entretien avec Dounia Bouzar

Albin Michel – 208 p – 15€

Au nom de la fragilité

Recueil de nouvelles d'une trentaine d'écrivains autour du thème du handicap.

« J'ai adoré être ta mère. J'ai aimé ton silence ».

Charles Gardou – Ed. érès – 20 €



ASH du 8 janvier 2010 – 010

Aide à domicile : la CFDT plaide à son tour pour des mesures d'urgence

Toutes les organisations présentes à la table ronde qui s'est tenue à la DGAS le 22/12 demandent une remise à plat du mode de financement.

Le syndicat dénonce une baisse de plus de 20% des financements : réduction du temps d'intervention, dégradation des conditions de travail...

Repérage et signalement des violences sexuelles intrafamiliales chez l'enfant

La Haute Autorité de Santé élaborera des recommandations (pour septembre 2010)

En attendant une note de cadrage de recommandations de bonnes pratiques est en ligne

Accès aux origines personnelles

Le CNAOP a mis en ligne une série de questions-réponses illustrant le champ de son intervention.

<http://www.cnaop.gouv.fr/Questions-reponses.html>

ASH du 15 janvier 2010 – 10 / 035

Projets de décrets « loi HSPT » : l'Uniopss veut que les associations soient mieux représentées

Position de l'Uniopss sur www.uniopss.asso.fr

Notez: la Conférence nationale de santé estime que ces projets de décrets traduisent un manque démocratie sanitaire et de transversalité (22/01).

Indemnisation des victimes

Le SARVI a reçu 11 028 dossiers en 2009 alors qu'il estimait en 2008 à 35 000 le nb de personnes susceptibles de le solliciter.

4,6 millions versés dont 63% ≤ 1 000 €

ASH du 22 janvier 2010 – 058

Bilan démographique 2009 INSEE

2 PACS pour 3 mariages ; l'âge du premier mariage et de l'accouchement continue d'augmenter (autour de 30 ans) ; l'espérance de vie des femmes est repartie à la hausse (2° UE après l'Espagne).

ASH du 29 janvier 2010 – 069

La loi inscrivant l'inceste dans le code pénal est définitivement adoptée

Sont qualifiés d'inceste les viols et agressions sexuelles commis au sein de la famille sur un mineur, par ascendant frère ou sœur ou toute autre personne ayant une autorité de droit ou de fait, la contrainte pouvant être physique ou morale.

Renforce prévention scolaire ; assocs protection de l'enfance

peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile ; désignation obligatoire administrateur ad hoc par le procureur. (A paraître).

« Hope in stations », un projet européen pour accompagner les sans-abri

Lancé par l'Agence nationale solidarités actives : élaborer des solutions communes d'insertion sociale pour les personnes en errance dans et autour des gares. Voir www.solidarites-actives.com

Le planning familial s'étonne

Qu'est devenu le rapport sur l'application de la loi du 4 juillet 2001 commandé à l'IGAS en 2008 ?

Il en demande la publication en urgence de manière à ce que soit établi un état des lieux.

Le ministère de la Santé l'annonce pour « les prochaines semaines en même temps que des décisions sur l'IVG ».



Un service pour jeunes en grande exclusion : la rue entre parenthèses

10 / 053-ASH -22/01/10 – p.32-35



Tout est là : respect, innovation, adaptation, regard sur le très long terme. Et tant qu'il y aura des gens qui travaillent ainsi il y aura de quoi espérer.

Depuis 3 ans l'équipe du CHRS Augustin-Gartempe (Limoges) propose un dispositif de 10 places (logement dans la structure ou en appartements) et un suivi social à des jeunes marginalisés, (18 / 30 ans), célibataires ou en couple, et avec leurs animaux.

Public difficile à prendre en charge : nomadisme, santé, perte des repères spatio-temporels... Ils revendiquent souvent la rue comme choix mais il n'y a pas de hasard : carences, placements...

« Nous ne fixons pas d'objectifs hors de portée »

Axes de travail

Accès à la santé : soins dont ils se soucient peu et aussi notions élémentaires d'hygiène.

Consommation d'alcool et de cannabis : convention avec l'Intersecteur (infirmiers psy).

Volet administratif : ils ont tous du mal à gérer leurs papiers (parfois perdus). Accès aux droits.

Après il faut régler les amendes, dettes, trafic ou même condamnations qui les « rattrapent ».

Emploi : il faut confronter projet et réalité.

Travail sur l'histoire familiale : tenter de recréer ou renforcer les liens avec leurs proches « nous proposons des espaces de médiation »

Vie quotidienne : aménagement et appropriation du logement, respect du voisinage, gestion budget...

L'équipe a tâtonné et a compris...

Ces jeunes se manifestent peu, il faut les solliciter et les travailleurs sociaux privilégient les visites à domicile : permettent d'intensifier le rythme des rencontres et de donner ainsi des repères.

Évolution non linéaire : « l'errance est aussi dans la tête. C'est une autre forme d'errance qui commence quand on est sédentaire ».

Ne pas proposer trop vite un appartement en ville à quelqu'un privé de toit depuis longtemps : la personne s'y replie.

Un studio convient mieux qu'un deux-pièces à un célibataire passé par la rue. Le rassure.

Ameublement : « à leur demande nous avons enlevé certains meubles, et ils ont pris l'habitude de ramener des choses de la rue »

Le centre ville n'est pas forcément une bonne chose : trop près de leurs anciennes fréquentations.

Travail de supervision tous les 2 mois avec M. Chobeaux (Intervenir auprès des jeunes en errance – Ed. La Découverte – 16 €)

Analyse des situations et des parcours de ceux qui ont quitté le dispositif : prise de recul nécessaire car presque tous sont repartis à la rue.

Les jeunes ont à nouveau acquis des normes qui avaient été perdues « ils repartent en sachant que même si leur insertion n'est pas pour demain, elle est envisageable »

Contact : 05 55 10 32 95



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE